



de Weck Antoinette, Schneuwly Achim

Greenwatt Groupe E SA : la fuite en avant ?

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 25.08.21

DEE

Dépôt

En préambule, on rappellera que la société Schwyberg Energie appartient à 90 % à Greenwatt dont 80 % des parts sont dans les mains du Groupe E. La présidence de Schwyberg Energie est assurée par M. Laurent Scacchi, chargé d'affaires de Greenwatt.

Le rapport de gestion 2020 de la société Groupe E Greenwatt SA fait état en page 17 d'un prêt de 29 168 000 francs auprès du Groupe E, prêt qui vient à échéance 30 novembre 2021. Un autre prêt de 10 000 000 de francs, également auprès du Groupe E vient à échéance le 30 juin 2024.

Ce rapport, à la même page mentionne que : « *Dans le cadre du projet du parc éolien de Schwyberg Energie, la société s'est engagée auprès d'un fournisseur industriel à financer la construction des installations pour un montant initial de EUR 28 381 500,00. Au vu de l'important retard pris par le projet en raison d'oppositions, un avenant au contrat permettant de revoir les spécifications techniques des installations et de renégocier les conditions financières a été conclu entre les parties. En fonction des évolutions du dossier, l'engagement de Groupe E Greenwatt SA pourrait ainsi s'éteindre dans les années à venir.* »

En outre, Greenwatt a cédé ses participations dans 11 sociétés (rapport page 15).

De ces faits, on doit constater que Greenwatt est fortement endettée. Se posent les questions suivantes :

1. Comment le Groupe E va-t-il pouvoir obtenir le remboursement par Greenwatt d'ici fin novembre de son prêt de plus de 29 millions de francs ?
2. N'était-il pas risqué de la part de Greenwatt de s'engager à hauteur de 28 millions d'euros auprès d'un fournisseur industriel européen alors que le permis de construire n'était pas définitif et qu'il ne l'est toujours pas ?
3. Est-ce que Greenwatt pourra sortir de ses engagements sans perte si le projet du Schwyberg ne se réalise pas ?
4. Dans sa réponse à la question 2021-CE-115, le Conseil d'Etat estimait qu'il n'encourait pas les mêmes risques que l'Etat de Genève, qui par l'entremise des SIG, avait perdu des dizaines de millions injectés dans la société Ennova. Le Conseil d'Etat est-il toujours aussi optimiste sur les risques que court le Groupe E ou entend-il prendre des mesures pour éviter ou au moins diminuer les pertes ?
5. La politique très active adoptée ces dernières années par le Groupe E en matière de développement éolien n'est-elle pas due à cette situation financière alarmante ? Une évaluation pragmatique et objective des possibilités de développement de cette industrie dans notre canton n'aurait-elle pas mis en lumière les risques d'opposition à des éoliennes de 140 mètres de haut

en montagne et de plus de 200 mètres en plaine, oppositions qui se justifient par les atteintes massives à la nature, au paysage et à la qualité de vie des habitants ?

6. Le contrat de construction des éoliennes auprès d'un fournisseur industriel étranger a-t-il suivi la procédure applicable aux marchés publics ?

—